

Fiche Prévention Ambroisie



L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'Homme. Chacun peut lutter contre l'ambroisie en la reconnaissant et la signalant.

Comment la reconnaître ?

Les feuilles d'ambroisie sont larges, minces et très découpées.

Elle se distingue par sa couleur verte sur chacune de ses faces. La tige est souvent rougeâtre et velue. A son extrémité, elles possèdent des petites fleurs verdâtres. Les fleurs mâles sont groupées en longs épis bien visibles et qui libèrent le pollen du mois d'août à octobre, avec un pic pollinique en septembre.



Stade
PLANTULE
Avril-Mai



Stade
VEGETATIF
Juin-Juillet



Stade
FLORAISON
Août-Octobre

Il faut détruire l'Ambroisie avant qu'elle ne soit en fleurs, sinon il y a le risque de disséminer le pollen lors de son arrachage.

→ Préconiser une formation des agents de terrain pour l'identification de la plante.

Les effets sur la santé ?

Le pollen provenant des épis peut déclencher une allergie avec des symptômes comme :

- une rhinite associée à un écoulement intense, une obstruction nasale, des éternuements à répétition
- une conjonctivite (yeux rouges, gonflés, larmoyants, démangeaisons)
- des symptômes respiratoires (une trachéite, toux, asthme)
- une urticaire ou un eczéma.

Comment se protéger ?

- Adapter son moyen de lutte :
 - soit en végétalisant les surfaces laissées à nu
 - soit en détruisant les plantes par arrachage, travail mécanique, tonte ou broyage.
- Consigne de sécurité : les personnes sensibles ne doivent pas déraciner les plantes d'ambroisie.
- S'équiper : Des gants (**norme NF EN 374-5 + NF EN 388**) et des vêtements recouvrant la totalité du corps doivent être portés. Si le déracinement a lieu pendant la période de floraison (fin juillet-septembre), un masque FFP2 et des lunettes (**NF EN 166 avec protection latérale**) doivent être utilisés comme protection contre le pollen.
 - Bien rincer tous les équipements qui ont servi lors du désherbage.

Evacuer les plantes en déchetterie en précisant le caractère invasif et allergisant des végétaux.

Pour plus de renseignements, contactez le service PREVENTION
Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes
1 Rue des Marronniers - 05000 Gap | 04.92.53.23.10 | sante@cdg05.fr